



## Rebonds

### Auriol candidat ?

En voulant réduire le rôle du président, le PS renoue avec un vieux débat.

Par Pascal JAN et Jean-Jacques URVOAS  
vendredi 26 août 2005

Pascal Jan professeur  
de droit public à l'IEP de Bordeaux  
et Jean-Jacques Urvoas maître de conférences en droit public à l'université de Bretagne  
occidentale.

**P**arce que l'organisation politique et sociale d'un pays est déterminante pour la bonne marche de la démocratie et pour son appropriation par les citoyens, la réflexion institutionnelle est régulièrement abordée par les socialistes. A lire leurs nombreuses contributions, le diagnostic est simple. La Ve République est à l'agonie et le coupable désigné : le chef de l'Etat et sa pratique. La seule thérapie qui vaille est de favoriser l'avènement d'une «nouvelle République» (Hollande, Fabius), voire de la «VIe République» (NPS, Emmanuelli, Mélenchon).

En admettant qu'un tel remède soit souhaitable, il fera une victime : la fonction présidentielle telle que la connaissent les Français. Ce n'est en soi pas un drame, encore faudrait-il le dire aux électeurs. Or, les socialistes ne franchissent pas ce pas. Non seulement ils proposent de bâtir un «régime parlementaire» mais, comme rien n'indique que les Français sont prêts à faire leur deuil de l'élection au suffrage universel du Président, ils biaisent en prévoyant de conserver un «président arbitre», laissant ainsi croire qu'une architecture idyllique pourrait naître.

En réalité, l'observation des trois pays européens où le Président est élu au suffrage universel, comme un court retour sur notre histoire, indique que voulant remplacer un régime déséquilibré en faveur du Président, le PS construit pour demain, sans le dire, un système déséquilibré au bénéfice du Premier ministre.

Ainsi en Finlande, que Maurice Duverger dans son ouvrage sur le système de gouvernement semi-présidentiel classait comme le premier pays en terme de pouvoirs confiés au chef de l'Etat dans la Constitution, une révision de mars 2000 a réduit ces derniers au profit du gouvernement et du Parlement. Cette réforme ne fit qu'entériner une évolution entamée dans les années 80. Et la sociale-démocrate Tarja Halonen cohabite aujourd'hui sans difficulté avec un chef de gouvernement centriste, assumant un rôle uniquement symbolique.

De même, en 1976, les fondateurs de la République portugaise ont voulu un ordonnancement parfait : un président de la République clé de voûte, un Parlement restauré dans ses pouvoirs, un gouvernement titulaire de pouvoirs effectifs mais doublement responsable par son statut. Malheureusement, la dénomination du régime n'eut aucune valeur normative, la pratique se chargea de manifester peu de respect pour les intentions initiales. Si bien qu'après presque trente ans de pratique, le constat est sans ambiguïté. Le constituant avait doté, notamment dans l'article 134 de la Constitution du 25 avril 1976, le chef de l'Etat d'une gamme de pouvoirs assez vaste, l'érigeant en pièce maîtresse du nouveau dispositif. Pourtant celui-ci aujourd'hui n'est que le symbole de la stabilité que chérit ce pays depuis qu'il fut victime, pendant la décennie qui suivit la révolution des OEillets, de tumultes politiques. D'ailleurs, les électeurs ne s'y trompent pas. Lors de l'élection présidentielle du 14 janvier 2001, qui vit la réélection du socialiste Jorge Sampaio au premier tour, ils ne furent que 27,5 % des inscrits à se déplacer pour voter.

Enfin, en Autriche, dans la constitution du 1er octobre 1920, les pouvoirs confiés au chef de l'Etat sont théoriquement importants, mais il est coutume qu'il n'en fasse pas usage ! Et le social-

démocrate Heinz Fischer fut élu le 25 avril 2004 président de la République dans une compétition où, si la participation s'élevait à 65 %, elle s'était effondrée de près de 9 points en six ans.

La conservation dans les scénarios socialistes du suffrage universel pour le choix du Président ne doit donc pas tromper. Il n'est en rien une garantie d'un rôle de premier plan. Sur le fond, les réflexions socialistes suscitent trois remarques et une question.

Tout d'abord, en proposant de réduire le rôle du Président, ils renouent avec un débat qui a traversé notre riche histoire constitutionnelle. Car si nos constituants sont convaincus, depuis 1875, qu'il faut une tête à l'Etat, ils ont varié quant à la conception de ce chef. Fallait-il faire du chef de l'Etat l'homme fort du régime ? La tradition républicaine, tracée en réaction à la monarchie et au bonapartisme, hésita, redoutant d'ouvrir les portes au pouvoir personnel, voire à la dictature. Fallait-il au contraire désigner un Président, puisqu'on ne pouvait faire autrement, mais en lui enlevant par son statut et ses attributions toute velléité d'affirmer son autorité ? La personnalité des candidats putatifs, le contexte politique, la nature des relations entre ces hommes et les partis politiques et singulièrement avec ceux dominant le Parlement se chargèrent des choix. Et, d'un régime à l'autre, la physionomie changea notablement.

Aujourd'hui, si les socialistes veulent jivatiser la fonction présidentielle, c'est parce qu'ils lui reprochent de «*cumuler hyperconcentration des pouvoirs et irresponsabilité politique*» (contribution de Laurent Baumel) qui réduisent à néant l'équilibre des pouvoirs. Dont acte. Mais alors que dire du futur chef de gouvernement «*puissant, ayant entre ses mains la totalité des pouvoirs de gouvernement, la totalité des moyens militaires, diplomatiques, administratifs*» (contribution du NPS) ? En réalité, c'est le principe de séparation des pouvoirs qui est mal compris. Où est-il écrit que l'exécutif et le législatif doivent avoir le même poids ? Quel pays connaît une telle situation ? Partout, l'exécutif joue un rôle central. Ce qui importe, c'est la collaboration entre les pouvoirs. Dans le cas d'espèce, il n'est pas certain que la potion ne se révèle à l'usage finalement pire que la situation qu'elle se proposait d'améliorer.

Enfin, au pied de la lettre, l'architecture socialiste ne fait que reprendre celle du texte de 1958. Faut-il en conclure que le PS fait sien l'aphorisme du prince Salina dans *le Guépard* de Visconti : «*Pour que rien ne change, il faut tout changer*» ? Il suffit de relire le discours que prononça, Michel Debré, le 27 août 1958, devant le Conseil d'Etat. On le croirait écrit par Arnaud Montebourg ! Qu'on en juge : «*Le gouvernement a voulu rénover le régime parlementaire. Je serai même tenté de dire qu'il veut l'établir, car pour de nombreuses raisons, la République n'a jamais réussi à l'instaurer. (...) A la séparation des pouvoirs avec priorité au chef de l'Etat, il convient de préférer la collaboration des pouvoirs : un chef de l'Etat et un Parlement séparés, encadrant un gouvernement issu du premier et responsable devant le second, entre eux un partage des attributions donnant à chacun une semblable importance dans la marche de l'Etat et assurant les moyens de résoudre les conflits qui sont, dans tout système démocratique, la rançon de la liberté. Le projet de Constitution, tel qu'il vous est soumis, a l'ambition de créer un régime parlementaire. Il le fait..* ».

Reste une question. Comment les socialistes pensent-ils demander aux Français durant la campagne présidentielle de voter pour leur candidat, dont le premier engagement sera d'organiser un référendum pour le dépouiller de toutes ses prérogatives ? Il y a bien une solution, qui aurait le mérite de les aider dans leur choix : trouver le successeur non de François Mitterrand mais de Vincent Auriol !

<http://www.liberation.fr/page.php?Article=319286>

© Libération